Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 17 (1923)

Artikel: Odyssée de deux cloches

Autor: Campiche, Raoul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-122787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Odyssée de deux cloches

Par F. Raoul CAMPICHE.

A une petite demi-heure de Cossonay (Vaud), sur la route qui de cette ville conduit à la vallée de Joux, se trouve le pittoresque village de La Chaux. Bâti au fond d'un vallon, qu'une rivière appelée le Veyron arrose de ses capricieux méandres, ce bourg se compose en réalité de deux groupes de maisons bien distincts, savoir : Itens, situé sur la rive droite du torrent, et La Chaux proprement dit, sur la rive gauche. Un large pont en fer, de construction récente et une place publique ombragée d'arbres séculaires, servent de trait d'union entre ces deux quartiers.

Au point de vue historique, La Chaux seul présente quelque intérêt. En effet, il a conservé, en plus ou moins bon état, deux monuments historiques datant du moyen âge. Nous voulons parler de son antique manoir, édifié au XVIme siècle, sur l'emplacement d'une maison forte plus ancienne, et de sa vieille église, située au centre même du village. Celle-ci, fondée, croit-on, vers l'an 1000, était jadis consacrée à saint Michel archange. Démolie au XVme siècle, elle fut reconstruite sur le même emplacement, agrandie en 1613 et enfin restaurée d'une façon très heureuse il y a deux ans.

Des constructions antérieures à la Réformation, il ne reste guère que quelques murs de fondation et la façade méridionale, percée d'une fort gracieuse baie de style gothique. Grâce à la générosité d'une famille bourgeoise de La Chaux, les Rossi, cette fenêtre est ornée d'un beau vitrail représentant le Bon Pasteur, œuvre exécutée par le peintre Olivier, de Jouxtens (Vaud). La chaire, classée comme monument historique, date, dit-on, de 1621, tandis que la stalle du Chantre traitée dans le même style (Renaissance), est moderne. Ajoutons que la dernière restauration a été des plus complètes, car, sauf les murailles, la galerie, la chaire et le clocher, tout a été entièrement fait à neuf. Cependant quelques réserves semblent devoir être faites au sujet de la décoration intérieure, dont quelques motifs étonnent au premier abord. Mais à

part cette légère critique, l'église, dans son ensemble, est un édifice intéressant à visiter.

A l'extérieur, on remarquera, couchée dans un petit enclos, la pierre tombale de Robert du Gard, seigneur de la Chaux, mort au XVIIme siècle. A notre avis, cette pierre aurait gagné à être encastrée dans la muraille voisine, où il eût été plus facile de lire l'inscription qui s'y trouve gravée.

Le clocheton renferme deux cloches d'inégale grosseur, sur lesquelles se lisent des inscriptions que nous nous proposons d'étudier dans les lignes qui vont suivre. La plus grosse mesure 62 cm. de hauteur sur 66 cm. de diamètre et pèse 200 kg. Elle donne le *ré* et porte, disposé sur quatre lignes, le texte que voici :

1re ligne : † *Jhs. Ma. St. Joannes Bapt.* 1627 † *Hault et Puis. S. Charle de Marsili conte*

2me ligne : *de S Pierre, la Mote, Thoisi, Thil, Govver. Dotun, bally du Charolois parin*

3me ligne : *Max et Ant de Clugny eages de* 32 *an, Sr du Bruilard,* † *C de Lorond du Bruillar marene.*

4me ligne : *Bienfacteur : M. de Cluny et Ane Demontet. D de Lusigny P. D. Gorlie.* † *M. Thomas Mambre, curé.*

Et plus bas : *L Magnen, N Dumay, I Finot, I Feuchot.*

Sur ses flancs se trouvent quatre médaillons d'une facture assez délicate. A leurs attributs, il est aisé de reconnaître sainte Barbe, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Marc et le Christ en Croix. Enfin, à côté d'un crucifix de moyenne dimension, on distingue la marque du fondeur, laquelle consiste en une cloche placée au centre d'un cartouche formé par un groupe de lettres mal venues à la fonte. Nous avons épelé les lettres *HAMEE* sans pouvoir déchiffrer le reste.

Quant à la seconde cloche, beaucoup plus petite que la précédente puisqu'elle pèse 50 kg. de moins, elle mesure 0^m^60 de hauteur sur autant de diamètre. Elle donne le *mi* naturel et porte, dans sa partie supérieure, une inscription en cinq lignes dont voici le texte :

1re ligne : *L'an* 1784 *iai été bénite par vénérable Francois Pierre de Nuys, chanoine*

2me ligne : *de cette église et curé de cette ville et nommée Marie par Vénérable Claude*

3me ligne : *Grozelier, chantre et théologal de cette église et par Dame Marie Jaquette Balivet,*

4me ligne : *épouse de Messire Pierre Jean Moreau, conseiller ordinaire*

5me ligne : *en la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse.* Et plus bas : *D. Cochois Fr.*

Tout autour sont disposées de petites figurines représentant le Christ en Croix, un évêque crossé et mitré, la Vierge Marie et l'Enfant Jésus ; plus, deux armoiries identiques l'une à l'autre : d'..... semé de lys de ....., une crosse et une épée de .... passées en sautoir brochant sur le tout.

Il est très évident que ces cloches n'ont pas été fondues pour l'église qui les possède actuellement. D'où proviennent-elles ? Telle est la question que nous voudrions essayer de résoudre. Dans la contrée, on raconte volontiers qu'elles furent données aux ancêtres des possesseurs actuels par leurs anciens seigneurs, les du Gard, issus d'une famille de gentilshommes de Bourgogne et de Picardie réfugiée en Suisse pour cause de religion. Cette assertion est inexacte, puisqu'en 1784, date inscrite sur la petite cloche, la seigneurie de la Chaux appartenait à une autre famille noble d'origine française, les de Chandieu.

Pour ne pas mettre trop longtemps à l'épreuve la patience de nos lecteurs, disons d'emblée que la seconde cloche provient de la collégiale de Saint-Andoche à Saulieu (Côte d'Or). En effet, le registre capitulaire de cette église renferme, à la date du 25 juin 1784, une délibération suivant laquelle deux membres du Chapitre soumettent à l'approbation de ce Corps un contrat passé avec un fondeur nommé Cochois, pour la fourniture de deux cloches destinées au petit clocher de la dite église, « moyennant la somme de trois cents livres en principal « et l'excédent des dittes cloches à raison de trente cinq sols la livre »[1].

Trois mois plus tard, cette commande était livrée à la satisfaction des acheteurs, et le 14 septembre de la même année eut lieu la bénédiction suivant le rite accoutumé. Du procès-verbal dressé à cette occasion nous extrayons ce qui suit :

« Du Mardy quatorze septembre 1784, à l'issue des Vêpres a été « faite la bénédiction des deux cloches du petit clocher. Messieurs « ayant député pour cela M. François Pierre Denuys l'un deux, il en « a fait la bénédiction, à laquelle ont assisté tous Messieurs ; la plus « grosse a été nommée Catherine, etc.

« La seconde a été nommée Marie par Vénérable Claude Grozelier, « chantre et théologal de cette église et par Dame Marie Balivet, épouse

[1] *Bulletin paroissial* de Vic-sous-Thil (Côte d'Or), novembre 1922.

« de Messire Pierre-Jean Moreau, conseiller du Roy, maître ordinaire « en la Chambre des Comptes de Bourgogne et de Bresse. »

Parmi les signataires de ce document figurent entre autres les noms de Ballivet, Moreau, Denuys chanoine et curé.

Le même jour il est fait « mandat au Sr Cochois fondeur, de la « somme de trois cents livres pour la confection des deux cloches cy- « dessus et de sept cent quarante trois livres, quinze sols pour quatre « cent vingt-cinq livres de matière, à raison de trente sept sols la livre, « conformément au marché fait avec lui en date du 14 juin 1784. Par « le moyen de cette quantité de matière la plus grosse se trouve peser « treize cent quarante livres et la plus petite deux cent quatre-vingt- « quinze livres. »

Ces documents permettent d'identifier avec une précision remarquable la *Marie* du petit clocher de Saint-Andoche avec la petite cloche de la Chaux. En effet, sur celle-ci comme dans le manual du Chapitre, nous retrouvons les noms du fondeur Cochois, de François Pierre Denuys, chanoine de Saint-Andoche et curé de Saulieu, de Claude Grozelier, chantre et théologal de la même église, et enfin celui de la marraine : Marie Jaquette Balivet, femme de Pierre-Jean Moreau, conseiller à la Cour des Comptes de Bourgogne et de Bresse. Remarquons en outre que le poids indiqué par le registre capitulaire égale à cinq livres près celui réel de la cloche. Cette différence peut s'expliquer par une précision plus ou moins grande des balances employées pour évaluer la pesanteur de cette dernière.

Quant aux armoiries que nous avons décrites, ce sont celles du Chapitre de la Collégiale de Saint-Andoche qui portait : « d'azur semé de fleurs de lys d'or, une crosse et une épée d'argent passées en sautoir brochant sur le tout »[1].

D'autre part, la présence de Pierre-Jean Moreau se justifie pleinement par le fait que celui-ci naquit à Saulieu le 10 juillet 1757. Il fut nommé conseiller maître ordinaire à la Chambre des comptes de Bourgogne, par lettres patentes datées de Paris le 18 juillet 1781, enregistrées à Dijon le 2 janvier suivant [2].

L'identification de la grosse cloche de la Chaux, moins aisée que la précédente, parce que le contrat de fonte qui la concerne n'a pas

[1] Armorial de France. *Recueil officiel*, dressé par CHARLES D'HOZIER, en vertu de l'Edit de 1696. — *Généralité de Bourgogne*, t. Ier, p. 151. (Dijon, Imprimerie Darantière, 1875.)

[2] Archives départementales de la Côte-d'Or. B. 69, S. 236.

été retrouvé, ne laisse rien cependant à désirer non plus sous le rapport de la précision. Et tout d'abord rétablissons-en le texte plus ou moins défiguré par un fondeur négligent ou illettré. A notre avis, voici comment il faut lire cette inscription :

« Jésus, Marie. Saint Jean-Baptiste, 1627. Haut et Puissant « Seigneur Charles de Marcilly, comte de Cypierre, la Mothe, Thoisy, « Thil, gouverneur d'Autun, bailli du Charolais ; parrains : Maximilien « et Antoine de Cluny âgés de 3 et 2 ans, Seigneurs du Brouillard ; « Clauda de Lorond, dame du Brouillard, marraine. Bienfaiteurs : « Melchione de Cluny et Anne de Montet, dame de Lusigny. Patron : « Dom Gorlie. Maître Thomas. Mambre curé. »

La famille de Cluny ou de Clugny est bien connue dans les annales de la ville d'Autun, où on la trouve déjà établie au XVme siècle. De bonne heure elle se divisa en plusieurs branches, dont l'une, dite de Conforgien, posséda la Seigneurie du Brouillard, située dans la paroisse de Vic-sous-Thil (Côte d'Or). Jean de Cluny, seigneur d'Estours, du Brouillard et autres lieux, mourut en 1561 et fut enseveli dans l'église de Vic, ainsi que sa femme morte après lui. Sur les bords de leur pierre tombale, encore visible entre l'autel de la Sainte Vierge et l'entrée de la sacristie, se lisent ces mots qu'accompagnent les armoiries des défunts : [1]

« Ci gist Sr Jehan de Clugny, en son vivant baron de Sathonay, « Rancy, Ranthonay, Suilpy, Maigny, Joursanvault, qui décéda le « 26 d'apvril 1565 ».

Et dans une ligne intérieure :

« Melchionne de Rovray, sa femme qui décéda .....

De ce mariage naquit entre autres :

François de Cluny, seigneur du Brouillard et autres lieux, lequel, par contrat du 23 Juin 1573, épousa Françoise de Ferrières, dont il eut plusieurs enfants parmi lesquels nous citons :

a) Melchione de Cluny, femme en 1604 de noble Jean de Montet, seigneur de Lusigny (Allier).

b) Maximilien de Cluny, écuyer baron du Brouillard, époux le 20 août 1626 (contrat) de Claude, soit Clauda, fille de Jaques de Loron, seigneur de Diancey sur Eure, et de Jeanne de Cluny. Il mourut le 25 octobre 1626, âgé de moins de 50 ans, laissant ses deux fils mineurs sous la tutelle de leur mère, savoir :

[1] JEAN-CHARLES PRUD'HON, officier d'académie, *Histoire de Vic-sous-Thil*, Châtillon-sur-Seine, Legent-Diey, imprimeur, 1879.

1° Maximilien de Cluny, écuyer, baron du Brouillard, capitaine de Cavalerie, mort sans alliance en décembre 1654 à Chalons-en-Champagne, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siège de Sainte Menehould.

2° Antoine de Cluny, seigneur de Villargaux (Côte d'Or), aussi célibataire, tué au siège de Roses en 1645. Les biens de ces deux frères passèrent ensuite à Melchione de Montet, leur tante déjà citée.

D'après ce qui précède, nous croyons pouvoir identifier la plupart des personnages mentionnés dans l'inscription de la cloche. Ce sont : Maximilien de Cluny père, né selon toute probabilité vers 1575, Clauda de Loron sa femme, vivante en 1644 ; Maximilien et Antoine de Cluny, leurs fils, alors en bas âge ; Melchione de Montet, née de Cluny, tante de ceux-ci, et enfin Anne de Montet, vraisemblablement fille de cette dernière.

Avant d'aller plus loin, constatons que, dans le cas particulier, les de Cluny agissent comme seigneurs du Brouillard et principalement comme paroissiens de Vic-sous-Thil. Dès lors il est évident que Charles de Marcilly intervient à son tour en sa qualité de Seigneur de Thil de préférence à tout autre titre [1], car de tout temps, les seigneuries de Thil et du Brouillard ont formé la paroisse de Vic-sous-Thil. D'ailleurs, il est intéressant de constater sur les clefs de voûte du chœur de l'église de Vic, lequel date du XVme siècle, l'existence de deux écussons armoriés dont l'un est celui de la famille de Thil, et l'autre, que nous n'avons pas pu identifier, doit être celui des seigneurs du Brouillard.

Qui est domp Gorlie ? En vérité nous l'ignorons. D'après un correspondant local, ce serait un religieux de l'abbaye de Flavigny (Côte d'Or) délégué pour la circonstance. L'église de Vic dépendait de ce monastère.

Les nommés Magnen, Dumay, Finot et Feuchot sont vraisemblablement des échevins ou principaux habitants de la paroisse qui nous occupe. Ces noms de famille, du moins la plupart d'entre eux, paraissent anciens dans la contrée. On cite par exemple un Jean Finot dont les hoirs possédaient en 1520, un pré sis au « finage de » Vic ; Lazare Finot, curé dudit lieu, de 1728 à 1744. Un moulin situé sur le Serein, entre Vic et Chausseroze porta jusqu'à la Révolution le nom de Moulin Feuchot ; en 1585, il appartenait aux hoirs d'André et Guiot Feuchot, etc.

[1] En 1627, les titres de Charles de Marcilly étaient les suivants : comte de Cypierre (Rhône et Loire), seigneur de la Mothe-Ternant, Thoisy-La-Berchère et de Thil (Côte-d'Or), gouverneur d'Autun et bailli du Charollais.

Ces mêmes noms de famille se retrouvent dans une liste de témoins appelés à déposer en 1735 et 1736, dans une enquête relative à un délit forestier commis au préjudice des chanoines de la collégiale de Thil, fondée au XIVme siècle par un seigneur du dit lieu, et dont les ruines imposantes se dressent à quelque distance du village de Vic, sur une hauteur dominant toute la contrée. Parmi les personnages mêlés à cette affaire, nous relevons les noms de François Feuchot, marchand de Chausseroze [1], Jean Magnien le jeune et Germain Finot du Brouillard, cités comme témoins ; Jaques Magnien, manouvrier à Vic, Hubert Feuchot laboureur, Philibert Feuchot le jeune laboureur aussi et Etienne Dumay, manouvrier, poursuivis comme prévenus. Ces trois derniers habitaient à Chausseroze.

Si après cet exposé il subsistait encore quelque doute sur l'origine franc-comtoise de la grosse cloche de la Chaux près Cossonay, il s'évanouira certainement lorsque nous aurons dit que Thomas Mambre, ou plutôt Mambré, qui la fit fondre, fut curé de Vic-sous-Thil de 1617 à 1663 [2], c'est-à-dire pendant l'espace d'environ un demi siècle. Il mourut en 1670, après avoir écrit ou dicté ses dernières volontés. Son testament daté en effet du 25 novembre 1668, et rédigé dans « la maison curiale » de Vic est intéressant à plus d'un titre. En voici les clauses principales :

Après avoir recommandé son âme à Dieu, le testateur demande à être inhumé à Vic, *dans l'église* paroissiale de *Saint-Jean-Baptiste*, au lieu où sont ensevelis les curés dudit lieu ses prédécesseurs. Il ordonne ensuite différents legs, entre autres : à la même église 200 livres, son calice d'argent, une aube et sa chasuble rouge ; à la Confrérie de N. D. de Vic-sous-Thil, fondée en 1650 par Pierre Finot laboureur et sa femme, un journal de terre ; à la cure de Vic, une créance que lui doit François Poichotte, curé dudit lieu ; à Edme Mambré son neveu tous ses vêtements personnels, sa bibliothèque, une nappe d'autel, etc, etc..

Ce document confirme ce que nous venons de dire sur les fonctions exercées par le testateur dans la paroisse de Vic, et d'autre part il prouve que déjà au XVIIme siècle l'église que celui-ci fut chargé de desservir était dédiée à saint Jean-Baptiste, comme elle l'est encore

[1] Village dépendant de la paroisse de Vic-sous-Thil. JEAN-CHARLES PRUD'HOM, *Op. cit.*

[2] Une liste des curés de cette paroisse a été publiée par le *Réveil de l'Auxois*. en date du 30 juillet 1922.

aujourd'hui. Remarquons enfin que le nom de ce saint figure sur la cloche dont il s'agit.

Nous croyons avoir complètement éclairci le mystère qui planait sur l'origine des deux cloches de la Chaux ; il ne nous reste plus qu'à raconter dans quelles circonstances elles devinrent la propriété de cette commune. Ses archives, malgré leur indigence, fournissent à cet égard des indications précieuses. En effet, dans les comptes communaux pour l'exercice de 1797–1798, on trouve les articles suivants :

« Livré pour (fourniture) du vin bu avec Roy quand on a fait « la pache pour ferré les cloches : 3 florins 9 sols.

« Livré à Roy pour avoir fait la monture des cloches et tout l'ou- « vrage en fer : 153 florins 3 sols.

« Idem, pour avoir bu avec lesdits maîtres quand on a posé les « dittes cloches : 6 florins.

« Idem, pour les chapes des batans de cloches : 12 florins 6 sols.

« Livré à Lous Chamot pour avoir fait la charpente pour poser « les cloches : 25 florins.

« Livré à Bovay pour des cordes pour les cloches : 3 florins 9 sols.

« Livré au sonneur pour sonner les cloches : 35 florins.

« Livré à Daniel Voland pour depance faite à Morges quand on « a acheté les cloches : 4 florins 6 sols.

« Livré pour journée à l'Isle cherché Roy pour faire les montant « des cloches : 1 florin.

« Livré pour avoir été à Morges achetez les cloches : 3 florins.

« Livré pour avoir été à Morges mener la petite cloche : 3 florins.

Reçu des particuliers qui « on payé pour les cloches » : 237 florins 6 sols.

De ce qui précède, on peut donc conclure que les cloches qui nous occupent furent achetées à Morges, puis transportées sur place très probablement au moyen de l'attelage d'un communier du dit lieu, et suspendues par les soins d'un maréchal de l'Isle (Vaud) nommé Roy. Le produit d'une souscription publique servit à couvrir les frais occasionnés par ces diverses opérations.

A ce propos, il ne sera pas inutile de rappeler qu'au XVIme siècle la chapelle de La Chaux-Itens possédait déjà une cloche à son usage particulier. On en trouve la trace dans un conflit qui surgit en 1524 entre les communes de la paroisse (Cossonay d'une part, La Chaux et Senarclens de l'autre) à propos de la sonnerie en temps d'orage et pour les processions. Une transaction intervint aux termes de laquelle « les

dits de Senarclens ayant une chapelle [1] et une cloche, et ceux de la Chaux et d'Itens ayant de même une chapelle et une cloche » ces deux annexes furent dispensées de la sonnerie pendant les processions, mais par contre elles étaient tenues de sonner alternativement contre les menaces d'orage [2].

Cette ancienne cloche de la Chaux était-elle celle que Moïse Renaud fut chargé de sonner de 1784 à 1790 à raison de 10 florins par an, que l'on conduisit à Morges en 1798, et dont on vendit des débris à Daniel Voland le 2 janvier de la même année pour semblable somme ? Nous l'ignorons.

En attendant d'être mieux renseignés sur ce point, revenons aux cloches actuelles. Leur itinéraire de Saulieu et Vic-sous-Thil jusque sur les rives du Léman ne semble pas très difficile à reconstituer. Avant la Révolution, il n'existait dans le clocher de l'église de Vic, que deux cloches. L'une, fondue en 1774 et qui pesait 625 kg., fut remplacée en 1874 lors de l'installation d'une nouvelle sonnerie. L'autre, justement celle de 1627, fut réquisitionnée par la Convention Nationale en 1793 et livrée, avec d'autres accessoires du culte, à Semur, chef-lieu du canton, en novembre de la même année, le tout conformément à la loi du 23 juillet précédent. La cloche de Saulieu quitta sans doute son clocher dans les mêmes conditions. Que se passa-t-il ensuite ? Tout porte à croire que nos deux cloches, au lieu d'être comme beaucoup d'autres converties en canons ou en monnaie, vinrent, après diverses péripéties, échouer à Genève chez le fondeur Dreffet, fournisseur attitré des cloches de la région. De là elles furent expédiées, vraisemblablement par eau jusqu'à Morges, où comme nous l'avons vu, les communiers de la Chaux les firent quérir en 1797. Et dès lors leur voix ..... plus ou moins harmonieuse, n'a cessé de se faire entendre depuis cent vingt cinq ans. C'est pourquoi, malgré leur provenance étrangère, ces airains sacrés sont classés au nombre des monuments historiques.

[1] Démolie vers 1830 ; elle se trouvait au centre de l'ancien cimetière de Senarclens.

[2] Archives de La Chaux : pièces non classées.